COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS : **ROUCHUT** Josiane - **GRANDJEAN** Olivier - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DUCHÉ NARBONNE** Carole - **PAUZAT** Yves - **JANICOT** Odile - **CHASTAGNIER** Bénédicte - **DEMNET** Julien - **BUTHAUD** Sylvain - **GOMEZ** Mathilde - **ROUSSAUD** Adrien - **LONGY** Sébastien - **SARDIN** Maxime

ABSENTE : **LARRY** Mélanie (pouvoir donné à Nicole BERGER)

Séance ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Bénédicte CHASTAGNIER

Lecture du procès-verbal de la réunion du 3 août 2026

⇨ **Adoption à l'unanimité**

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – ATTRIBUTION DU LOT N°1 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La Communauté de Communes de Noblat, compétente dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, a fait réaliser une inspection caméra du réseau d'assainissement de l'avenue de Limoges qui a mis en évidence plusieurs défauts structurels à régler et l'absence de tabourets de branchement.
Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Communauté de communes de Noblat et la commune de Saint-Paul pour déléguer à la commune la maîtrise d'ouvrage des marchés à intervenir (maîtrise d'œuvre, travaux…) dans le cadre de l'opération globale de l'aménagement du centre-bourg.

Un appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 29 juin 2026 et fixant au 24 juillet 2026 à 12h, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'aménagement du centre-bourg.

Le marché comportait donc 3 lots :
Lot n° 1 : Assainissement des eaux usées
Lot n°2 : VRD
Lot n°3 : Aménagements paysagers

Pour le lot n°1, 4 entreprises ont répondu : SADE, GERY AND CO, HEBRAS et PRADEAU TP.

Le jugement des offres a été effectué selon la pondération suivante :

- Prix : 40% de pondération
- Valeur technique de l'offre : 60% de pondération

C'est l'offre de l'entreprise PRADEAU TP qui se classe première eu égard aux critères de la consultation pour un montant de 104 594,50 € HT. L'estimation de départ s'élevait à 101 678,00 € HT.

Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, la commune va avancer les fonds et sera remboursée par la communauté de communes de Noblat.

⇨ **Adoption à l'unanimité**

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – ATTRIBUTION DES LOTS N°2 et 3 – VRD ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Un appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 29 juin 2026 et fixant au 24 juillet 2026 à 12h, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'aménagement du centre-bourg.

Pour le lot n°2 (VRD), 2 entreprises ont répondu : EUROVIA et COLAS.

Le jugement des offres a été effectué selon la pondération suivante :

- Prix : 40% de pondération
- Valeur technique de l'offre : 60% de pondération

Après négociation avec les 2 entreprises, c'est l'offre de l'entreprise COLAS qui se classe première eu égard aux critères de la consultation pour un montant de 782 324,30 € HT. L'estimation de départ s'élevait à 786 030,00 € HT.

Pour le lot n°3 (Aménagements paysagers), 3 entreprises ont répondu : Les Jardins d'Olivier, Alpha Paysages et Limousin Paysage.

Le jugement des offres a été effectué selon la pondération suivante :

- Prix : 40% de pondération
- Valeur technique de l'offre : 60% de pondération

C'est l'offre de l'entreprise Limousin Paysage qui se classe première eu égard aux critères de la consultation pour un montant de 36 757,80 € HT. L'estimation de départ s'élevait à 45 923,20 € € HT.

⇨ **Adoption à l'unanimité**

Le volet « éclairage public » (hors marché) est actuellement en cours de chiffrage par le SEHV. Environ 8 candélabres seraient à changer.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Madame la Maire donne lecture de la demande du comptable public en date du 2 septembre 2026 : « Le SGC encaisse ce jour de la Taxe d'Aménagement pour 1014,62 €. Cette somme est composée de 2 versements et d'une compensation pour trop versé. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires sur le compte de dépenses 10226 pour la somme de 517 €. »

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2026 :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BP + RAR	DM	NOUVEAU MONTANT
DI - 10226	Taxe d'Aménagement	0,00 €	+ 517 €	517,00 €
DI - 231	Immobilisations corporelles en cours	872 000,00 €	- 517 €	871 483,00 €

⇨ **Adoption à l'unanimité**

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux. Après relecture et discussions, le projet est soumis au vote.

⇨ **Adoption à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire **:** 108 enfants sont actuellement inscrits***.***

Personnel communal scolaire **:**

- Une agente est actuellement en temps partiel thérapeutique pendant 3 mois pour une quotité de travail égale à 70%.
- Une agente, déjà en poste, mais qui souhaite se réorienter, a candidaté pour occuper le poste « animation » (garderie, surveillance cantine et ménage). Elle a été remplacée sur son ancien poste par un contractuel (qui a déjà travaillé au sein de la commune) pour travailler au sein des services technique et compléter les heures de ménage à l'école.
- Une agente a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2027. Son dossier est actuellement en cours d'étude auprès de la caisse de retraite.

Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique démarre le 15 septembre avec la 1ère permanence du commissaire enquêteur. Il sera également présent à la mairie le 10 octobre de 9h à 12h30 et le 15 octobre de 14h à 17h30.

Bâti scolaire et canicule : dans le cadre du plan ministériel de gestion des vagues de chaleur, un questionnaire a été élaboré concernant l'exposition du bâti scolaire aux épisodes de forte chaleur. Ce questionnaire est à remplir avant le 23 septembre.

Des travaux ont été réalisés cet été dans les classes : installation de brasseurs d'air dans les classes du haut. Cette dépense peut faire l'objet d'une subvention d'Enedis. Le dossier a été déposé.

Des paulownia et des cerisiers fleurs seront plantés cet automne en bas du talus côté terrain de foot de l'école pour faire de l'ombre devant les classes du bas.

Réunions et autres :

Vendredi 18 septembre : AG de Saint-Paul Rando.

Jeudi 24 septembre : réunion du SEHV de 14h à 16h « La rénovation énergétique et climatique du bâti scolaire, éducatif et sportif ».

Vendredi 2 octobre : « portes ouvertes » du Centre de Gestion de la Haute-Vienne de 9h à 10h30. Présence de 3 élus et de la secrétaire de mairie.

3 et 4 octobre : Graines au Vent et vide grenier.

Lundi 5 octobre : Inauguration du pigeonnier contraceptif à 14h30.

Mardi 6 octobre de 17h30 à 19H00 : visioconférence de 17h30 à 19h00 sur les thématiques de l'urbanisme, de l'habitat et du patrimoine organisée par a DDT et l'UDAP.

Mercredi 7 octobre : atelier thématique « Santé, sécurité alimentaire et santé animale" de 17h30 à 19h00 en visioconférence, animé par les services de l'ARS et de la DDETSPP 87.

Jeudi 8 octobre : formation sur les troubles du comportement qui sera suivie par une agente des services scolaires et une élue.

Dimanche 11 octobre : Octobre Rose

La séance est levée à 22h13